

EMMAÜS 60 ANS

**NE PAS SUBIR
TOUJOURS AGIR**



Novembre 2009

0.50 euro

numéro **62**

LA LETTRE D'

emmaüs

FRANCE

VOUS POUVEZ AUSSI CONSULTER LA LETTRE D'EMMAÜS FRANCE SUR WWW.EMMAUS-FRANCE.ORG

PRISONS

**En sortir
et ne pas y revenir**

ÉDITORIAL

Une loi calamiteuse pour les prisonniers pauvres



→ PAR CHRISTOPHE DELTOMBE,
PRÉSIDENT
D'EMMAÛS FRANCE

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Emmaüs, l'Observatoire international des prisons (OIP) et plusieurs autres associations ont déposé auprès du Conseil constitutionnel un mémoire sur la loi pénitentiaire, le 23 octobre dernier. Il vient appuyer la saisine du Conseil par les députés socialistes. En effet, adoptée le 22 septembre, cette loi contredit notre constitution qui prévoit que seuls les députés et sénateurs peuvent décider du fonctionnement interne des prisons, du statut des détenus, des aménagements de peine. Cette saisine pourrait conduire à une réécriture de la loi, si le Conseil constitutionnel invalide tout ou partie de la loi.

La pauvreté et la prison ont toujours formé un couple indissociable. Ce ne sont pas des riches qui sont en prison, ou si peu ! Ce sont des pauvres et parfois des très pauvres. Et la prison aggrave la situation de pauvreté du détenu, parce que les liens avec l'extérieur se distendent, que le travail en prison est à la fois rare et mal payé, que pour avoir des conditions de vie décentes il faut « cantiner », que cela coûte cher et, enfin, parce que le souci du minimum de moyens financiers nécessaires au sortant de prison n'est pas dans les préoccupations de nos gouvernants.

Lors des Etats généraux de la condition pénitentiaire, en 2006, nous avons demandé que soit mis en place un véritable parcours d'insertion des prisonniers. La préoccupation première doit être, à côté de l'exécution effective de la peine, le retour à la vie normale dans une réinsertion réussie. Nous avons participé au Comité d'orientation pour la réforme de la condition pénitentiaire, à l'automne 2007, et nous avons défendu ces positions avec d'autres. La réinsertion se prépare avec la personne condamnée par un projet alliant formation, travail rémunéré correctement, activités culturelles et sociales et, le cas échéant, réparation du préjudice causé aux victimes. Nous avons demandé également depuis longtemps que soit créée une allocation. Elle pourrait aujourd'hui prendre la forme d'un RSA adapté.

La réinsertion ne peut prendre forme que si le prisonnier dispose des moyens financiers nécessaires aux premières dépenses d'installation au jour de sa sortie, pour l'aider pendant sa recherche d'emploi et ses premiers contacts de reprise d'une vie sociale. Car le sortant de prison qui a les poches vides est en grand danger de récidive ou de grave marginalisation. Hélas, la loi pénitentiaire votée par le Parlement est calamiteuse. C'est un principe de la charité qui s'est imposé et non une démarche visant à redonner au condamné sa dignité. Une fois de plus, la réinsertion a été en partie oubliée au profit de la sanction. Une telle situation est à la fois indigne d'un pays comme le nôtre et la marque d'une grande bêtise.

A-t-on besoin de fabriquer des récidivistes et des exclus qui, les uns comme les autres, pour des raisons différentes, sont des charges lourdes pour la collectivité? De même qu'une société a intérêt à former sa jeunesse, elle a aussi tout à gagner à aider à la réinsertion des prisonniers. Certes cela a un coût. Mais ce coût est beaucoup plus lourd si la réinsertion a échoué. A Emmaüs, nous avons mis en place une expérimentation sociale d'aide à la réinsertion (voir notre dossier) et nous sommes convaincus que c'est dans cette voie qu'il faut avancer.



→ PRISONS

La citoyenneté en débat aux Journées nationales prison

« La citoyenneté ne s'arrête pas aux portes des prisons », tel est le thème des 16^{èmes} Journées nationales prison, du 23 au 29 novembre. Organisés par le Groupe national de concertation prison (GNCP), un collectif de dix associations et aumôneries de prisons, ces rendez-vous qui se déroulent partout en France aident tout un chacun à prendre conscience de la réalité judiciaire.

Réinventer la sortie de prison



Mélantine

Sébastien Godéroy

Les aménagements de peine restent insuffisants. Pour changer la donne, Emmaüs lance une expérience : des citoyens accompagnent des détenus pauvres avant et après la prison.

→ Dossier coordonné par Sandrine Martinez, Emmaüs France.

Les prisonniers les plus démunis en sont exclus. Les aménagements de peine sont peu accessibles à ceux qui sont dépourvus de liens avec l'extérieur, sans argent, ils sont moins bien conseillés pour les obtenir. Résultat : ils exécutent leur condamnation jusqu'au bout. Pourtant, ces peines aménageables divisent la récidive par deux voire par trois¹. Avec la loi pénitentiaire, votée le mois dernier, l'Etat risque une fois encore de ne pas avoir les moyens de sa politique. Pour tenter de briser le cercle vicieux liant pauvreté et prison, Emmaüs lance une expérimentation² sociale originale : « Sortir et s'en sortir ». Il s'agit de faciliter aux plus pauvres l'accès à la liberté conditionnelle et à la semi-liberté grâce à un accompagnement adapté au « libérable » avant et après sa sortie. Le premier bénéficiaire devrait sortir de la maison d'arrêt de Bayonne à la fin de l'année.

En partenariat avec l'Association nationale des juges d'application des peines (Anjap), Emmaüs expérimente, dans trois départements³, des plateformes d'offres d'insertion pour sortir dans de bonnes conditions. « Nous allons favoriser l'accès à ce qui existe déjà à l'extérieur mais en coordonnant mieux les acteurs aujourd'hui éclatés. Tout en allant vers les personnes détenues qui n'expriment pas ou plus le désir de bâtir un projet de vie », explique Gabriel Mouesca, chargé de mission prisons pour Emmaüs France. Les services pénitentiaires d'insertion et de probation repèrent les détenus « libérables », les conseillers d'insertion et de probation (CIP) disposent des conditions nécessaires pour obtenir un aménagement de peine : un logement ou un hébergement, un parcours de soins et un emploi.

Des acteurs neutres

Originalité : ces CIP ne sont plus seuls. Des « accompagnants » complètent leur action. Issus d'associations locales, de la Croix-Rouge, de l'Association nationale des visiteurs de prison, de la Cimade ou du Secours Catholique, ils bénéficient d'une formation spécifique pour cette mission et interviennent en amont et en aval de la sortie de prison. « Ces citoyens vont soutenir les détenus au nom de valeurs républicaines, humanistes ou sociales, poursuit Gabriel Mouesca. Ce sont des acteurs neutres, sans lien avec l'administration pénitentiaire contrairement aux CIP. »

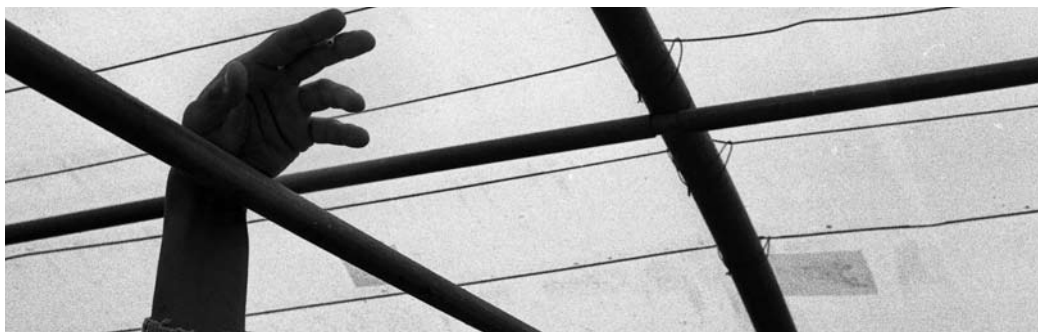
Ce chaînon manquant, entre l'avant et l'après incarcération, aidera le prisonnier à anticiper la sortie. Il sera son lien avec l'extérieur, afin que celui-ci reste acteur de son projet d'insertion. Et restera aussi à ses côtés, une fois dehors. « Pendant trois mois renouvelables car c'est la période de tous les dangers pour ceux qui n'ont pas de soutien », souligne Gabriel Mouesca. Souvent, la récidive est au bout. Le CNRS étudiera et évaluera ce nouveau dispositif.

LOI PÉNITENTIAIRE

Art 66 : des aménagements de peine proposés à ceux qui justifient d'une recherche d'emploi, d'un stage ou d'une formation. Désormais, l'activité en communauté peut faire partie de ce projet.

1. Etude de Pierre Tournier, *Cahiers de démographie pénitentiaire* (mars 2004).
2. Subventionnée par le Haut commissariat aux solidarités actives.
3. L'Indre et Loire, les Landes, les Pyrénées Atlantiques.

DOSSIER



« Un manque flagrant de moyens humains »

Filipe Lesgourgues, éducateur au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Atherbea à Bayonne, travaille avec d'anciens détenus. Atherbea est partenaire de l'expérimentation sociale d'Emmaüs.

Dans quelles conditions se trouvent les anciens détenus que vous accompagnez ?

Filipe Lesgourgues - Tout dépend de la durée d'enfermement subie et de l'histoire de la personne. Mais ceux qui arrivent ici n'ont, pour la majeure partie, ni famille, ni amis pour les accueillir et aucun argent. Les plus abîmés sont généralement ceux qui étaient déjà fragiles en entrant en prison. Ceux qui ont enduré de longues peines, avec des ruptures fréquentes avec l'entourage, nécessitent beaucoup de temps. (ils peuvent rester six mois, renouvelables une fois). Ils doivent se libérer psychologiquement de la prison puis appréhender les contraintes administratives et sociales. J'accompagne depuis un an un homme de 45 ans qui a supporté vingt ans d'enfermement : je n'arrive toujours pas à le faire s'inscrire à Pôle emploi. Pour lui, c'est l'Himalaya.

« Ces accompagnants, encadrés par Emmaüs, seront des appuis fondamentaux pour les résidents. »

Quels sont vos besoins ?

F. L. - Nous sommes en gestion tendue. Avec 85 places en insertion, en chambres individuelles, nous accueillons, entre autres, des sortants de prison et des détenus en aménagement de peine. Nous accueillons également des permissionnaires venant de toute l'Aquitaine. Depuis six mois, nous nous appliquons avec le Spip, à éviter les sorties sèches. Nous allons travailler en amont. Quatre éducateurs ont obtenu un permis de visite professionnel. Ils se rendront au « parloir avocat », pour préparer la sortie avec les détenus qui feront une demande d'hébergement. Nous les aiderons aussi à trouver d'autres solutions auxquelles ils n'auraient pas pensé.

L'expérimentation sociale proposée par Emmaüs va-t-elle vous aider ?

F. L. - Nous ne pouvons pas tout faire, pas plus que le SPIP qui doit gérer des dizaines et des dizaines de dossiers, pour une population carcérale qui s'amplifie dangereusement. Nous avons un manque flagrant de moyens humains, sans parler des moyens financiers. Nous n'avons qu'une petite dizaine d'éducateurs pour une ouverture de 365 jours par an, 24 heures sur 24. Cette expérimentation arrive à point nommée, au moment où nous avons demandé à intervenir en détention. Ces accompagnants, encadrés par Emmaüs, seront des appuis fondamentaux pour ces hébergés. Ils nous soutiendront pour les conduire, une fois sortis, vers les différentes administrations. Pour nombre d'anciens détenus, Pôle emploi, CPAM, CAF et autres sont des méandres tortueux. Lors de ces déplacements, les ex-détenus pourront échanger beaucoup avec ces « accompagnants ». A nous professionnels, de bien encadrer ces bénévoles, parce qu'ils devront gérer beaucoup d'affect.

Vivre « sous bracelet » en communauté



Les communautés peuvent se substituer à la prison. Y compris pour des placements sous bracelet électronique, dès lors que les personnes sont entourées et se sentent utiles aux autres.

« Je l'ai là au pied, je n'y pense pas. » Depuis début septembre, Jean-Michel, compagnon de la communauté Emmaüs de Berry au Bac (Aisne), porte un bracelet électronique à la cheville gauche sous son pantalon de chantier. Condamné à un an de prison ferme, cet ancien soudeur de 52 ans ne peut pas s'éloigner de plus de quarante mètres de l'accueil, où un appareil est relié à une ligne téléphonique. Excepté pendant des périodes négociées par le responsable de la communauté avec l'administration pénitentiaire où le dispositif est désactivé : les heures de travail, les courses pour l'hygiène et les périodes prévisibles de soins.

« Cette peine d'un an, je devais la faire depuis 1988, explique Jean-Michel. J'ai fait appel au commissariat mais ça n'a pas abouti. Mais cette démarche et le fait de ne pas avoir fait parler de moi pendant plusieurs années, cela m'a aidé à obtenir le bracelet. Les communautés m'ont donné ma chance et je ne peux pas la gâcher. Je me tiens à carreau pour les autres compagnons qui pourraient un jour en bénéficier », explique cet homme qui, au cours de sa vie, a déjà accumulé vingt-cinq ans en prison. Il y a fait la grève de la faim et s'est coupé plusieurs fois les veines.

« Je n'aurais pas tenu un an en prison »

« Le bracelet, on le garde tout le temps, même sous la douche. Mais j'aime mieux être ici, car je n'aurais pas tenu un an en prison, assure Jean-Michel, grand costaud aux bras recouverts de tatouages. En quinze ans, la population carcérale a beaucoup changé : avec l'arrivée des gosses des cités et les personnes atteintes de troubles mentaux, il n'y a plus de respect, on se fait cracher dessus et insulter. »

Emmaüs refuse le recours systématique au bracelet électronique comme unique alternative à l'incarcération. Sans préparation à la sortie ni accompagnement, cette mesure devient rapidement pour la personne seule chez elle comme de porter son "maton" au pied. « Cette solution peut toutefois être intéressante en communauté, estime Gérard Racinne, le responsable de Berry au Bac. « Ici, les personnes se savent utiles aux autres par leur activité et il existe une vie collective et un accompagnement. » En quelques mois, Jean-Michel a remis en ordre le magasin de matériels électroniques : « J'ai tout refait avec Lulu, un autre compagnon », dit-il avec fierté. Berry au Bac accueille également un sortant de prison en liberté conditionnelle et un compagnon en négociation pour le report de sa peine. La communauté a fait savoir aussi à l'administration pénitentiaire qu'elle était prête à accueillir un menuisier.

Aujourd'hui, Jean-Michel assure qu'à son âge « les conneries, c'est fini ». Il a rendez-vous tous les mois avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation pour contrôler sa situation. Mais il sait qu'il tiendra le coup : il veut se rapprocher de sa fille, qui vit en Saône-et-Loire. « Encore deux ans et je repasse mon permis. Après, je démarre une nouvelle vie. »



« J'aime mieux être ici, car je n'aurais pas tenu un an en prison. »

LOI PÉNITENTIAIRE

Art 25 et 39 : le placement sous surveillance électronique sera rendu automatique lorsque le reliquat de peine sera inférieur ou égale à quatre mois pour tout condamné à une peine inférieure ou égale à cinq ans qui n'aura pas bénéficié d'un autre aménagement de peine.

ACTUALITÉS

→ LOGEMENT

Une Nuit solidaire partout en France

Le 27 novembre, militants associatifs et simples habitants vont rejoindre les SDF pour dormir dehors lors d'une «nuit blanche citoyenne», à Paris et en province.



La première **Nuit solidaire pour le logement** a réuni 10 000 personnes à Paris l'an dernier ! Le 27 novembre prochain, les mêmes trente-deux associations* luttant pour le logement des personnes sans-abri et mal-logées, unies en collectif, redoublent d'ambition : devant les préfecture des grandes villes sont attendues, à la tombée de la nuit, les personnes à la rue, les mal logés, les militants et salariés d'associations ainsi que tous les citoyens, qui voudront dormir dehors. Pour dénoncer la situation inacceptable du logement en France.

Y-a-t-il vraiment un chantier prioritaire sur les questions de logement et d'hébergement, comme l'annonçait le Premier ministre François Fillon en 2007 ? Les associations pointent les engagements non tenus : sur cent mesures déclarées urgentes, seulement deux ont

été appliquées par l'Etat.

Le collectif demande que, pour dix logements construits, 30% soit réservés à du logement très social et que l'Etat subventionne davantage ce type de logements. Que le principe de continuité soit réellement assuré dans les centres d'hébergement, de même que l'accueil inconditionnel. Et que l'application du Droit au logement opposable (Dalo) soit moins limitée : sur 100 000 dossiers déposés, un tiers ont été reconnus prioritaires. Mais seuls 12 000 ménages ont pu bénéficier d'un logement.

A Paris, esplanade de l'Arsenal à Bastille, plusieurs personnalités se joindront au rassemblement. Des personnes sans-abri, dont une centaine d'Afghans, réaliseront un circuit solidaire en vélo pour symboliser le cercle vicieux de la pénurie de logements.

« Crise du logement : tous concernés. »

* Emmaüs France, la Fondation abbé Pierre, l'Association Emmaüs.

→ SANS-PAPIERS

Pour une autre politique d'immigration

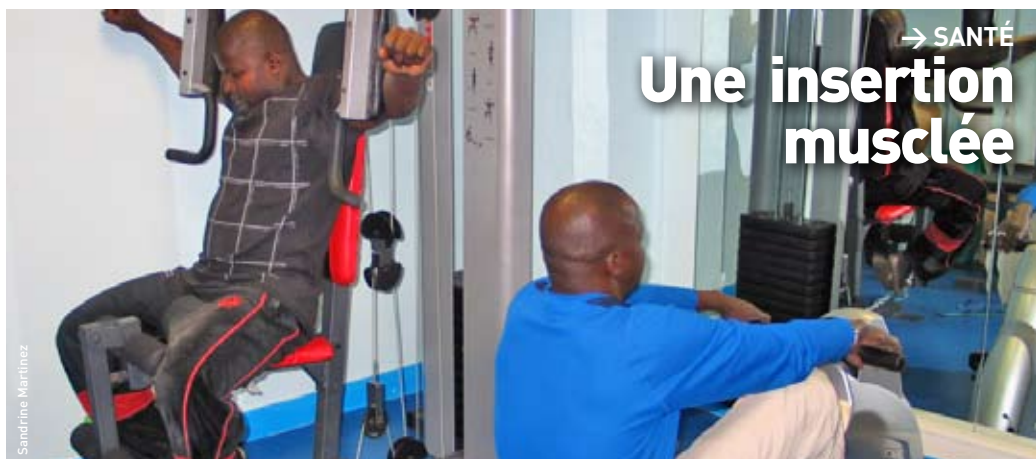
→ Par Gilles Ducassé, délégué général adjoint pour la branche économie solidaire et insertion à Emmaüs France.

Emmaüs France s'est opposé à l'expulsion par charter de trois Afghans dans leur pays en guerre en signant une pétition, avec trente autres associations, à la mi-octobre. Et demande la suppression de la logique des quotas d'expulsion et l'interdiction des charters. Emmaüs France a aussi rejoint le collectif constitué autour de la Cimade afin de défendre une autre conception de l'accompagnement de la personne enfermée en centre de rétention que celle promue par le ministère de l'Immigration. Il est par ailleurs absolument nécessaire de créer une structure nationale indépendante de soutien et de contrôle des pratiques en centres de rétention. Celle-ci pourrait regrouper les associations détentrices de lots* et d'autres comme Emmaüs

France, le Secours catholique, le Comede...]

Enfin, Emmaüs poursuit les actions menées autour du collectif des Délinquants solidaires. Une carte postale sera envoyée à Eric Besson pour demander solennellement d'abolir le « délit de solidarité » qui condamne les personnes venant en aide aux sans-papiers.

Ceci montre notre souhait et notre volonté de travailler main dans la main avec les associations et aussi de prendre toute notre place dans ces combats pour changer le modèle de la politique d'immigration. Celle-ci doit devenir une véritable politique de solidarité. Car la solidarité à l'égard des personnes étrangères ne doit plus être condamnée mais encouragée par les pouvoirs publics.



Sandrine Martinez

L'Association Emmaüs organise des cours de sport dans des centres d'hébergement.

Renaud, au RMI depuis plus de deux ans, a retrouvé un emploi il y a un mois; Gaspard, en proie à des délires, a retrouvé son équilibre; Mamadou, grand fumeur, a retrouvé du souffle. Leur point commun? Ces personnes hébergées par l'Association Emmaüs à Paris suivent, deux fois par semaine, des entraînements sportifs dans des salles de sport aménagées au sein des centres d'hébergement. Certaines ont participé à l'Emmaüssienne, la randonnée solidaire de cet été, au cours de laquelle les compagnons, les hébergés, les bénévoles et les salariés avalaient 60 km par jour à pieds et à vélo!

Dans la salle de sport du centre Lancry, cinq jeunes hommes prennent d'assaut le rameur, le step, le vélo elliptique qui fait travailler bras et jambes et l'incontournable banc de musculation. Bandiougou, Malien de 39 ans, ne ménage pas ses efforts pour soulever à intervalles réguliers des poids de dix kilos. Le reste du temps, avec ses camarades, il est en grève et occupe les locaux d'Adecco pour réclamer des papiers. « On n'a pas de travail, dit-il. On dort, on mange, c'est tout. Ce n'est pas une vie. On a besoin de faire du sport pour garder la santé ».

Mélissa, jeune éducatrice de la Fédération française Sport pour tous, les encourage de ses conseils. « Ils viennent se défouler ici, le mercredi et le vendredi soir. Le samedi matin, nous partons à vélo ou à pieds dans le parc de la Villette ou dans les bois jusqu'à Bondy. Pendant l'entraînement, ils ont aussi besoin de parler. »

Favoriser la mobilité géographique

Cette reprise d'activité physique joue un rôle de déclencheur. Dominique Lelièvre, directrice des interventions sociales et solidaires à l'Association Emmaüs, en témoigne: « Derrière les efforts de l'entraînement et le mieux-être physique, le mieux-être moral suit. Ces gens à la rue ne sont pas que des misérables. Ils ont aussi des capacités et ont envie de les démontrer. » Ils seront d'ailleurs présents à la prochaine Nuit solidaire (voir page de gauche), en tant que militants.

L'activité sportive permet aussi de créer des perspectives d'emplois. Pour préparer l'Emmaüssienne, douze personnes ont passé leur certificat de qualification professionnelle d'animateurs sportifs. « C'est une qualification à faire valoir sur un CV », souligne Dominique Lelièvre. De même, ceux qui le souhaitent peuvent se présenter au certificat professionnel de mécanicien cycles. « L'un des participants à l'Emmaüssienne a trouvé ensuite un emploi de mécanicien ». Les débouchés s'annoncent d'ailleurs nombreux avec la floraison de Vélib un peu partout de province.

L'Emmaüssienne et les sorties en banlieues visent aussi à favoriser la mobilité géographique des hébergés. Par manque d'habitude ou par peur, ils sortent rarement de Paris. « Ces activités, explique Dominique Lelièvre, sont également un bon moyen de montrer que pour l'emploi comme pour le logement, tout ne se passe pas dans la capitale. »



Sandrine Martinez

« Cette reprise d'activité physique joue un rôle déclencheur pour retrouver une dynamique. »

EMMAÛS A 60 ANS

« J'aime le côté délinquant d'Emmaüs »

Yves Coulombier, travailleur social, forme les responsables des communautés au problème d'alcool fréquent chez les compagnons. Et il dérouté le Mouvement.

EMMAÛS 60 ANS

NE PAS SUBIR
TOUJOURS AGIR

Yves, alcoologue, formateur, a changé les manières de faire en communauté.

Yves Coulombier aime désarçonner et être désarçonné. A Emmaüs, il est servi. Lui qui côtoie le Mouvement depuis 2000, comme formateur en alcoologie des responsables de communauté, aime à dire qu'il connaît des personnes qui posent des problèmes d'alcool (celles qui boivent) et des personnes qui ont un problème d'alcool (celles qui accompagnent). Un discours guère évident à admettre au sein d'Emmaüs, où on se veut plus tolérant qu'ailleurs envers les alcooliques. Même si l'interdiction de l'alcool dans les communautés est une règle intangible.

« Pas facile d'aider quelqu'un qui ne veut pas arrêter de souffrir car lui n'est pas conscient qu'il souffre, explique Yves Coulombier, qui envisage l'alcoologie sous l'angle social. Plus vous êtes gentil et plus vous cautionnez son alcoolisation. Il faut arriver à être ferme avec ces personnes, même si cela pose un problème de conscience à beaucoup de responsables. »

Il a aussi pour habitude de dire que c'est au moment où les inconvénients avec l'alcool sont plus nombreux que les avantages, que la personne arrive à se reprendre. « Or, à Emmaüs, les inconvénients sont moins nombreux qu'ailleurs : les personnes sont nourries, logées... Jusqu'au moment où elles risquent d'être renvoyées à cause de l'alcool. » Petit à petit, l'alcoologue a donc changé les façons de faire des communautés. Soixante ans après ses débuts, Emmaüs est aujourd'hui davantage « dans la responsabilisation de la personne alcoolique, dans l'accompagnement, et moins dans la médicalisation à tout prix ».

Yves Coulombier a aussi évolué de son côté : « Avant, j'imaginai Emmaüs comme un mouvement caritatif, avec de l'hébergement de personnes sans aucun cadre. » Aujourd'hui, il estime que le Mouvement gagnerait à être plus connu des professionnels du social : « Ce que j'aime c'est le côté délinquant d'Emmaüs. Son principe, c'est finalement une histoire de foi. Quand on y croit, on y va, même si la loi dit le contraire. » Cet esprit de contestation n'est pas toujours facile à gérer dans son métier de formateur. Mais il en redemande : « Ce côté foutoir, c'est très vivant. »

LA LETTRE D'
emmaüs
FRANCE

La Lettre, publication mensuelle d'Emmaüs France—ISSN 1767-7408—47, avenue de la Résistance, 93104, Montreuil Cedex —Tél. 01 41 58 25 00—Fax 01 48 57 45 95—contact@emmaus-france.org—www.emmaus-france.org
_Directeur de la publication Christophe Deltombe _Directeur de la rédaction Patrick Dugois _Rédactrice en chef Sandrine Martinez _Chef de l'information Sandrine Witeska _Secrétaire de rédaction Teddy Roudaut
_Rédacteur Gilles Ducassé _Photographies Sandrine Martinez, Teddy Roudaut _Artwork l'éclairéur
_Maquette Teddy Roudaut _Impression Marnat _imprimé sur papier recyclé.



Soutenez l'action d'Emmaüs France! Abonnez-vous à La Lettre.

Vous recevez actuellement gratuitement la Lettre mensuelle d'Emmaüs France. Vous pouvez désormais également choisir de participer solidairement à son coût :

- Je désire m'abonner à *La Lettre d'Emmaüs France*
1 an - 10 numéros - 5 euros.
- Je désire m'abonner pour soutenir *La Lettre d'Emmaüs France*
à hauteur de 30 euros et je deviens un "lecteur actif".
- En général, je souhaite recevoir une invitation aux événements
organisés par Emmaüs France.

Date

Votre email

 Vos coordonnées postales
complètes

Merci de votre soutien !

Joignez ce coupon à votre règlement par chèque à l'ordre d'Emmaüs France, à Emmaüs France
La Lettre
47 avenue de la Résistance
93104 Montreuil cedex

